

COMMUNE de DETTWILLER
Département du Bas-Rhin

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
N° 9/2012

Le deux novembre deux mil douze, convocation adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du huit novembre deux douze à vingt heures à la Mairie.

Date d'affichage de la convocation le 2 novembre 2012

Conseillers élus : 23

Conseillers en exercice : 20

Conseillers présents : 13

Procurations : 5

Le Maire,
Gabriel OSSWALD

Séance du 8 novembre 2012

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Sous la présidence de Monsieur Gabriel OSSWALD, Maire

**MM. Gilbert HUTTLER, adjoint, Claude ZIMMERMANN, adjoint, Pierre FEIDT, adjoint,
Mmes Françoise BERRY, Annette GRIES,**

**MM. Christophe ARNOLD, Emmanuel JUNG, Hervé KINTZELMANN, Alfred KLEITZ,
Yan LONGERON, Philippe LUTZ, Olivier SCHLATTER.**

Absents excusés :

M. Philippe FRIEDRICH, Adjoint, qui a donné procuration à M. Claude ZIMMERMANN, Adjoint.

M. Stéphane KOBER, qui a donné procuration à M. Pierre FEIDT, Adjoint.

Mme Myriam PHILLIPPS, qui a donné procuration à Mme Françoise BERRY.

M. Laurent STORCK, qui a donné procuration à M. Gabriel OSSWALD.

M. Frank WITTER, qui a donné procuration à M. Yan LONGERON

Absent(s) :

Mmes Natacha MATTHES, Bénédicte ROSER.

Assistait en outre :

Mlle Anne-Lise BOUVOT, Attaché territorial

Le quorum étant atteint le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. **Secrétaire de séance : Désignation**
2. **Informations : délégation de pouvoirs : Droit de préemption urbain**
3. **Procès-verbal de la séance ordinaire du 4.10.2012 : Approbation**
4. **Travaux : Permis de démolir 6 rue du Général Leclerc**
5. **Affaires financières : participation financière de la Commune à la suite du projet Mediaterra**
6. **Affaires générales : Organisation d'une exposition « Au cœur des crèches »**
7. **Intercommunalité : Communauté de Communes de la Région de Saverne :**
 - 7.1. **Rapport annuel 2011**
 - 7.2. **Signature de deux conventions de création de services communs : Infographie et Technologies de l'Information et de la Communication**
8. **Affaires foncières : Location de la parcelle 152 en section 55 lieu-dit « Schweinlaeger » à l'APPMA**

1. Secrétaire de séance : Désignation

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance M. Christophe ARNOLD.

2. Informations - Délégation de pouvoirs : Droit de préemption

Par délibération en date du 1^{er} avril 2008, le Conseil Municipal a donné au maire, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation d'exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire.

Dans le cadre de la délégation susvisée, le Maire donne connaissance des déclarations d'intention d'aliéner un bien qui lui ont été soumises et pour lesquelles il n'a pas exercé le droit de préemption urbain.

Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Me COUDERT, notaire à Dettwiller

le 17.10.2012 : Propriétés bâtie – 20 rue Bellevue

Section(s) 4
Parcelle (s) n° 42
Superficie : 18.04 ares

Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Me MOESSNER, notaire à Strasbourg

le 18.10.2012 : Propriétés bâtie – 8 Rue du Jeu des Enfants

Section(s) 11
Parcelle (s) n° 133/41
Superficie : 1.96 ares

Déclaration d'intention d'aliéner un bien déposée par Me de GAIL, notaire à Strasbourg

le 06.11.2012 : Propriétés bâtie – 5 Rue du Jeu des Enfants

Section(s) 11
Parcelle (s) n° 49
Superficie : 1.34ares

3. Procès-verbal de la séance du 4 octobre 2012 : Approbation

Le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2012, transmis à tous les conseillers, est soumis pour approbation.

Décision du Conseil Municipal

Le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2012 est approuvé par 17 voix pour et 1 absence.

4. Travaux : Permis de démolir 6 rue du Général Leclerc

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette maison a été acquise en début d'année 2011 par la Commune, dans le but de la démolir pour faire un parc de stationnement.

Le Conseil Municipal avait approuvé en juin 2011 le programme de travaux pour une enveloppe prévisionnelle de 40 000,00 € HT, et avait autorisé le Maire à déposer un permis de démolir.

Ce permis a été accordé, mais le projet a depuis évolué, puisqu'un échange de terrains a été effectué avec M. Albert WILL.

Il convient donc de redéposer un permis de démolir, tenant compte du nouveau périmètre concerné.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 17 voix pour et 1 voix contre, autorise le Maire à déposer un permis de démolir pour la démolition de la Maison 6 rue du Général Leclerc.

5. Affaires financières : participation financière de la Commune à la suite du projet Mediaterrre

M. le Maire donne la parole à M. Gilbert HUTTLER, Adjoint. Ce dernier rappelle l'objet du projet Mediaterrre, et les actions menées en 2012 par les jeunes recrutés pour ce projet, notamment auprès des habitants du Parc Vogel.

Il rappelle que le Conseil Municipal avait accordé lors de sa séance du 1^{er} décembre 2011 à ce projet une participation financière de 500 €.

Le projet, nouvellement intitulé « Eco-médiateur », a évolué et concernerait désormais le recrutement de 2 jeunes en service civique, ainsi que d'un encadrant en contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Il est proposé de maintenir la participation financière de la Commune à ce projet au même niveau, c'est-à-dire 500 €.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par 12 voix pour, 3 voix contre, et 3 abstentions :

- De poursuivre sa participation à l'opération « Eco-médiateur » en partenariat avec le Pays Saverne Plaine et Plateau, le SMICTOM de la Région de Saverne, le SMITOM de Haguenau et la Ville de Saverne.
- D'accorder une participation financière de 500 € à ce projet à verser au Pays de Saverne Plaine et Plateau
- D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir.

6. Affaires générales : Organisation d'une exposition « Au cœur des crèches »

M. le Maire donne la parole à M. Gilbert HUTTLER, qui présente le projet d'organisation d'une exposition « Au cœur des crèches » du 6 au 17 décembre 2012 au Centre socio-culturel Hohgraben.

Il présente le budget prévisionnel de la manifestation. Il en coûterait environ 1000 € au budget de la Commune (inauguration, communication, matériel, installation électrique pour l'éclairage, assurances etc).

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce crédit.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **décide** d'affecter à l'exposition « Au cœur des crèches » un crédit de 1 000 €.

7. Intercommunalité : Communauté de Communes de la Région de Saverne :

7.1. Rapport annuel 2011

7.2. Signature de deux conventions de création de services communs : Infographie et Technologies de l'Information et de la Communication

7.1. Rapport annuel 2011

En application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire communique au Conseil Municipal le rapport d'activité 2011, accompagné du Compte Administratif 2011 de la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

Avant de demander au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport, le Maire passe la parole à M. Gilbert HUTTLER, adjoint, délégué communautaire et membre du Bureau. Un débat s'engage sur quelques uns des dossiers menés par la CCRS durant l'année 2011.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **prend acte** du rapport d'activité 2011 de la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

7.2. Signature de deux conventions de création de services communs : Infographie et Technologies de l'Information et de la Communication

M. le Maire donne la parole à M. Gilbert HUTTLER, qui indique que, dans le cadre d'une démarche globale de mutualisation des moyens et des ressources entre la Communauté de Communes et les Communes Membres, la création de deux services communs a été proposée par le Conseil Communautaire. Il s'agit de services :

- chargé des technologies de l'information et de la communication (TIC).
- chargé de l'infographie.

M. HUTTLER rappelle qu'avant la formalisation de cette création, la Commune a pu bénéficier de l'intervention d'un informaticien (service TIC) pour la création du site internet www.dettwiller.fr

Les missions du service commun de Technologies de l'Information et de la Communication sont les suivantes :

- Création de sites internet pour les communes
- Conception, développement et gestion de nouvelles applications
- Maintenance d'applications existantes
- Assurer la cohérence, la qualité et la sécurité des systèmes de gestion de données des collectivités
- Valorisation et promotion des TIC pour le compte de la Communauté de Communes et de ses communes membres
- Veille, information et accompagnement des collectivités dans les projets incluant les TIC (dématérialisation etc)

Les missions du service commun d'Infographie sont les suivantes :

- Conception et réalisation de supports de communication
- Design et maquette de supports de communication
- Conception et réalisation graphique et audiovisuelles
- Coordination artistique des réalisations.

Des conventions doivent être formalisées dans ce sens entre la Communauté de Communes et toutes les Communes Membres.

Par ailleurs, la création d'une commission chargée du suivi de l'exécution de ces conventions de mutualisation est prévue. Il a été décidé de créer une commission unique pour toutes les mutualisations qui auront lieu entre la Communauté de Communes et les Communes membres. Les membres élus ont été désignés lors d'une séance du Conseil Communautaire M. le Maire siège dans cette commission..

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création de ces services communs, et de l'autoriser à signer les conventions correspondantes.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la création de deux services communs, l'un chargé des technologies de l'information et de la communication, l'autre chargé de l'infographie, entre la Commune de Dettwiller et la Communauté de Communes de la Région de Saverne,
- **d'autoriser** le Maire à signer les conventions y relatives et ses éventuels avenants
- **d'acter** la création et les modalités de désignation des membres de la commission unique chargée du suivi de l'exécution des conventions de mutualisation.

8. Affaires foncières : Location de la parcelle 152 en section 55 lieu-dit « Schweinlaeger » à l'APPMA

Le Maire informe qu'il a réceptionné le 15 octobre 2012, une demande de M. FRITSCH, Président de l'APPMA pour la location d'une partie de la parcelle 152, en section 55 d'une superficie 69,13 ares. Ainsi, la parcelle est divisée en trois parties, l'une étant louée à un exploitant agricole (69,57 ares), une autre à l'APPMA (70 ares), la dernière, d'une superficie de 69,13 ares, n'étant pas attribuée (friches).

Le bail actuel expirant le 31 décembre 2014, M. Fritsch demande la rédaction d'un nouveau bail incluant les deux parties de la parcelle, et prévoyant une durée de 2 ans avec reconduction tacite d'année en année.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- décide de louer les deux parties de la parcelle 152 en section 55 d'une superficie de respectivement 70,00 ares et 69,13 ares à l'APPMA,
- fixe le prix de location de l'ensemble de ces deux parties de parcelle, hors charges, à 25 € avec effet au 11 novembre 2012, révisable chaque année à la date anniversaire selon l'indice de fermage
- charge Monsieur le Maire de l'établissement des contrats de location qui devront stipuler, outre les clauses habituelles, que la Commune se réserve le droit de dénoncer la location à tout moment et sans indemnisation, au cas où les parcelles devaient être affectées à des besoins communaux ou autres d'intérêt général.
- autorise le Maire à signer le contrat de location à intervenir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le présent procès-verbal comprenant les points 1 à 8 est signé par les membres présents.

G. OSSWALD

G. HUTTLER

C. ZIMMERMANN

P. FEIDT

F. BERRY

A. GRIES

C. ARNOLD

E. JUNG

H. KINTZELMANN

A. KLEITZ

Y. LONGERON

P. LUTZ

O. SCHLATTER

Pour accord

Le secrétaire de séance

M. Christophe ARNOLD

Pour extrait conforme

Dettwiller, le 9 novembre 2012

Le Maire : Gabriel OSSWALD